



Dossier d'inscription STAGES ÉCOOLOS 3 à 6 ans 2023/2024  
Entre les soussignés


Infos Client	L'association Zot Trank'île W9R4007786
Nom :	SIRET : 84958193900014
Adresse :	
N° de tel :	Dossier à envoyer sur zottrankile.inscriptions@gmail.com
Autre contact n° de tel :	
Prénom(s) de votre/vos enfant(s) :	Représentée par Marine Gaudard-Vieren Directrice

Le client a choisi l'association Zot Trank'île pour effectuer les prestations objet du présent contrat.


Prestation à réaliser :

► Accueil de votre/vos enfant(s) 3 à 6 ans **les vacances scolaires** pendant l'année scolaire 2023-2024 sur la période du 16 octobre 2023 au 9 août 2024.

► Proposer des activités ludiques, collectives et créatives en lien avec les arts, l'écologie, le bien-être, tout en s'adaptant au rythme de chaque enfant.

 Horaires de l'accueil : mercredi de 8h00 à 17h30.

 Lieu de l'accueil : 1 chemin de l'amitié, 4 Robinets, Saint-Leu

 Rappel important : Les repas ne sont pas fournis. De l'eau et des fruits seront mis à disposition, sous réserve de respecter les allergies alimentaires de chacun.

GRILLE TARIFAIRE	Tarif Adhérent	Tarif non-Adhérent
Pour 1 journée	45€	50€
Pour 1 demi-journée	20€	25€
1 semaine	180€	adhésion obligatoire
2 semaines	350€	adhésion obligatoire
3 semaines	520€	adhésion obligatoire
4 semaines	680€	adhésion obligatoire

Tarif : adhérent  non-adhérent


Adhésion nominative (1 adhésion par enfant) dont le montant de 12€ est à verser directement sur le site suivant : <https://www.helloasso.com/associations/zot-trank-ile/adhesions/adhesion-2023-zot-trank-ile-nominative-et-civile>

➤ En adhérant à notre association :

- vous profitez des tarifs avantageux sur l'accueil créatif les mercredis et stages vacances 3 à 9 ans, et la garderie périscolaire.
- vous contribuez à faire vivre Zot Trank'île (achat matériel pédagogique, petits travaux, organisation d'évènements)
- vous êtes informés de l'actualités de l'association.

➤ Comment cela fonctionne ?

- l'adhésion est en date anniversaire
- payante à partir d'un enfant âgé de 2 ans
- elle est nominative

 On offre la 4<sup>e</sup> adhésion pour les familles nombreuses.

SEMAINES D'ACCUEIL	Rappel calendrier vacances scolaires
<p>2 semaines d'accueil du 16 au 27 octobre</p> <p>▶ Période complète <input type="checkbox"/></p> <p>Tarif :           €</p> <p>▶ Lundi 16/10 <input type="checkbox"/> Mardi 17/10 <input type="checkbox"/> Mercredi 18/10 <input type="checkbox"/>  Jeudi 19/10 <input type="checkbox"/> Vendredi 20/10 <input type="checkbox"/> Lundi 23/10 <input type="checkbox"/>  Mardi 24/10 <input type="checkbox"/> Mercredi 25/10 <input type="checkbox"/> Jeudi 26/10 <input type="checkbox"/>  Vendredi 27/10 <input type="checkbox"/></p> <p>Tarif :           €</p> <p>Dans le cas de demi-journée, précisez les dates souhaitées :  .....  .....  .....</p>	<p>Vacances après 1<sup>ère</sup> période  Samedi 14 octobre  2023 au lundi 30  octobre 2023</p>
<p>3 semaines d'accueil du 02 au 19 janvier 2024</p> <p>▶ Période complète <input type="checkbox"/></p> <p>Tarif :           €</p> <p>▶ Mardi 02/01 <input type="checkbox"/> Mercredi 03/01 <input type="checkbox"/> Jeudi 04/01 <input type="checkbox"/>  Vendredi 05/01 <input type="checkbox"/>  Lundi 08/01 <input type="checkbox"/> Mardi 09/01 <input type="checkbox"/> Mercredi 10/01 <input type="checkbox"/>  Jeudi 11/01 <input type="checkbox"/> Vendredi 12/01 <input type="checkbox"/>  Lundi 15/01 <input type="checkbox"/> Mardi 16/01 <input type="checkbox"/> Mercredi 17/01 <input type="checkbox"/>  Jeudi 18/01 <input type="checkbox"/> Vendredi 19/01 <input type="checkbox"/></p> <p>Tarif :           €</p> <p>Dans le cas de demi-journée, précisez les dates souhaitées :  .....  .....</p>	<p>Vacances été austral  Samedi 16 décembre  2023 au lundi 22  janvier 2024</p>

<p>2 semaines d'accueil du 4 au 15 mars 2024</p> <p>▶ Période complète</p> <p>Tarif :           €</p> <p>▶ Lundi 04/03 <input type="checkbox"/> Mardi 05/03 <input type="checkbox"/> Mercredi 06/03 <input type="checkbox"/>  Jeudi 07/03 <input type="checkbox"/> Vendredi 08/03 <input type="checkbox"/>  Lundi 11/03 <input type="checkbox"/> Mardi 12/03 <input type="checkbox"/> Mercredi 13/03 <input type="checkbox"/>  Jeudi 14/03 <input type="checkbox"/> Vendredi 15/03 <input type="checkbox"/></p> <p>Tarif :           €</p> <p>Dans le cas de demi-journée, précisez les dates  souhaitées :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Vacances après 3<sup>e</sup> période  Samedi 2 mars 2024 au  lundi 18 mars 2024</p>
<p>2 semaines d'accueil du 06 au 17 mai 2024</p> <p>▶ Période complète</p> <p>Tarif :           €</p> <p>▶ Lundi 06/05 <input type="checkbox"/> Mardi 07/05 <input type="checkbox"/> Mercredi 08/05 <input type="checkbox"/> Jeudi  09/05 <b>Férialé</b> <input type="checkbox"/> Vendredi 10/05 <input type="checkbox"/>  Lundi 13/05 <input type="checkbox"/> Mardi 14/05 <input type="checkbox"/> Mercredi 15/05 <input type="checkbox"/>  Jeudi 16/05 <input type="checkbox"/> Vendredi 17/05 <input type="checkbox"/></p> <p>Tarif :           €</p> <p>Dans le cas de demi-journée, précisez les dates  souhaitées :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Vacances après 4<sup>e</sup> période  Samedi 4 mai 2024 au  lundi 20 mai 2024</p>

4 semaines d'accueil du 15 juillet au 09 août

▶ Période complète

Tarif : €

▶ Lundi 15/07  Mardi 16/07  Mercredi 18/07   
Jeudi 19/07  Vendredi 20/07   
Lundi 22/07  Mardi 23/07  Mercredi 24/07   
Jeudi 25/07  Vendredi 26/07   
Lundi 29/07  Mardi 30/07  Mercredi 31/07   
Jeudi 01/08  Vendredi 02/08   
Lundi 05/08  Mardi 06/08  Mercredi 07/08   
Jeudi 08/08  Vendredi 09/08

Tarif : €

Dans le cas de demi-journée, précisez les dates souhaitées :

.....  
.....  
.....

Début vacances d'hiver  
austral  
Samedi 6 juillet 2024 au  
jeudi 15 août

Précisions :

.....  
.....  
.....  
.....

TOTAL TTC ..... € hors adhésion

IMPORTANT :

▶ Le paiement de la prestation devra être effectué au plus tard au premier jour d'accueil de l'enfant.

▶ 50€ d'arrhes\* seront versées pour valider toute inscription semestrielle ou annuelle.

\*En cas d'annulation par le client, les arrhes demeureront acquises.

▶ Nous ne remboursons pas les jours d'absence (sauf motif maladie).

Modalités de paiement

Mode de paiement : virement ou chèque à l'ordre de Zot Trank'île.

Nom du compte : Zot Trank'île IBAN : FR76 1010 7006 2000 7320

5438 735 CODE BIC : BREDFRPPXXX BANQUE : BRED

Possibilité de payer en 2 ou 3 fois, uniquement pour toute souscription à un contrat/tarif sur "tous les mercredis de l'année scolaire" sur demande, suivant un échéancier.

Les parties décident qu'il sera fait application des conditions générales de prestation de services telles qu'inscrites en annexe 1.

Fait en 2 originaux, à .....,  
le.....

Signatures et cachets

Le client

Représentant de l'association Zot Trank'île

**Zot Trank'île**  
1 Rue de l'amitié  
97436 4 Robinets, St Leu  
06 92 17 82 74  
zottrankile@gmail.com  
SIRET: 849 581 939 00014



## **Article 1 : objet et définition du contrat**

Le présent contrat a pour objet d'organiser les conditions générales et les modalités particulières pour la réalisation de missions de prestation de services par le prestataire au bénéfice du client.

## **Article 2 : exécution de la prestation**

Le prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée dans les conditions particulières. Le client s'engage à collaborer avec le prestataire en lui remettant toutes les informations utiles et nécessaires à la bonne exécution de la prestation et au respect des délais d'exécution. La journée s'effectue le mercredi, à partir de 8h et jusqu'à 17h30. Les enfants doivent être accompagnés dans la structure et confiés au personnel de Zot Trank'île. Il est interdit de laisser l'enfant à proximité ou à l'entrée du lieu d'accueil. Le parent s'engage à venir chercher son enfant avant l'heure de fin de l'accueil. En cas de manquement à cette clause, le parent sera contacté. Zot Trank'île se réserve le droit de refuser les prestations futures au parent n'ayant pas respecté cette condition. La fiche sanitaire devra être obligatoirement complétée par le parent et transmise à Zot Trank'île.

## **Article 3 : lieu et durée de la prestation**

Le présent contrat est conclu pour une période définie et le lieu d'intervention est spécifié dans le présent contrat.

## **Article 4 : facturation**

En contrepartie des prestations exécutées, le client bénéficiaire s'engage à régler la prestation. Ces tarifs s'entendent toutes taxes comprises. Le règlement est à effectuer au plus tard dans les 15 jours suivants la date de la facture.

Taux de pénalités de retard : 11,00% Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Sous réserve des conditions particulières, le règlement des factures se fera selon les différents modes de règlement établis dans le devis. Tous les frais bancaires liés au règlement de la prestation sont à la charge du client.

## **Article 5 : responsabilité et assurances**

Le prestataire s'engage à être couvert par une assurance responsabilité civile et professionnelle.

Le client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle du prestataire à raison de l'exécution des prestations prévues au présent contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client, pour les services fournis par le prestataire.

Zot Trank'île est responsable de la sécurité des enfants pendant les heures de prestation.

## **Article 6 : obligations**

Les affaires personnelles de l'enfant, boissons, repas sont de la responsabilité du parent.

Les familles ne doivent laisser à leur enfant ni objet dangereux ni argent. Les animaux ne sont pas acceptés pour des raisons d'hygiène.

Aucun comportement mettant en danger un autre enfant ne sera toléré. Tous les objets utilisés par les enfants doivent rester/ou être restitués. Les bijoux ou objets de valeur sont interdits (boucles d'oreilles, broche, collier, montre...), leur port n'engage pas la responsabilité du personnel, en cas de perte ou de blessure. Les objets dangereux sont interdits (objets coupants, pointus, explosifs, inflammables, corrosifs...) ainsi que certains jouets également dangereux. Les jouets tolérés n'engagent pas la responsabilité du personnel en cas de perte, d'échange ou de détérioration.

## **Article 7 : résiliation**

En cas de suspension ou rupture du contrat par le client, quelque en soit la cause, les sommes déjà perçues par le prestataire lui demeureront acquises, le client paiera intégralement la facturation due.

## **Article 8 : annulation des prestations**

Dans le cas où l'enfant n'est pas présent, le parent devra contacter l'équipe d'animation et fournir un justificatif dans les 2 jours suivants. Sans ce justificatif, le remboursement ne peut être effectué.

Zot Trank'île se réserve le droit d'annuler ses prestations pour des raisons sécuritaires, le client en sera informé dans un délai minimum de 48h avant le début des prestations.

Zot Trank'île se réserve le droit d'annuler ses prestations si le nombre d'inscriptions est en dessous de 5 participants.

Tout client ayant déjà versé un acompte se verra alors remboursé dans un délai de 3 jours.



FICHE SANITAIRE OBLIGATOIRE

Nom de l'enfant

Date de naissance

M  F

Je soussigné(e)

.....  
Déclare être le responsable légal de l'enfant.

En cas de problème, j'autorise :

.....  
N° tel. ....

A venir chercher mon enfant dans les locaux de Zot Trank'île.

Commentaires / recommandations utiles (médicales ou autres) :

.....  
.....  
.....  
.....

Signe particulier : Votre enfant porte-t-il des lunettes ? Oui  Non

Je décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant ou après les heures d'ouverture et de fermeture de l'accueil Zot Trank'île

J'autorise la publication de photos de mon enfant dans le cadre de la promotion des activités de Zot Trank'île.

Je, soussigné(e) .....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animatrices à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence, seules habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date et signature du parent